

Réponse du Conseil administratif du 29 février 2024 à la motion du 18 janvier 2017 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Sandrine Burger, Uzma Khamis Vannini, Jean Rossiaud, Simon Gaberell et Joris Vaucher: «Rendons la rue aux enfants».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les conclusions de l'étude menée par Pro Juventute en 2016 concernant les espaces de liberté et les comportements de jeu des enfants dans les villes;
 - que l'étude démontre que les enfants bougeaient dehors entre trois et quatre heures dans les années 1970, contre quarante-sept minutes aujourd'hui;
 - qu'un enfant sur sept, soit 15%, ne joue jamais dehors dans notre pays;
 - que la sédentarité est une cause majeure de l'obésité et des problèmes d'attention chez les enfants;
 - que les causes de cette sédentarité sont liées en partie à un aménagement des villes prioritairement destiné à la circulation motorisée individuelle;
 - le rapport du Conseil administratif sur les droits de l'enfant dans la ville (chapitre 9, sur les loisirs et le jeu);
 - qu'une des idées émises lors de l'appel à idée «Mon idée pour Genève», effectué auprès des enfants des écoles des Eaux-Vives, fut de «fermer certaines routes le dimanche pour jouer» (page 51 du rapport);
 - l'importance pour les enfants de pouvoir développer des expériences sensibles dans les rues de leur ville et des attachements privilégiés à leur quartier;
 - que de nombreuses expériences se développent dans les villes en Europe pour rendre la ville aux enfants;
 - que des associations comme Rue de l'avenir, Cafézoiide, Rue aux enfants, Vivacité et Bambini proposent des expériences concrètes pour favoriser la création d'espaces propices aux enfants dans les villes;
 - le succès populaire des zones sans voitures lors de la Journée sans voiture du 25 septembre 2016;
 - le succès populaire des manifestations La ville est à vous;
 - qu'en rendant des rues aux enfants on privilégie la qualité de vie pour toutes et tous et que l'on favorise des rencontres intergénérationnelles,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de rendre une rue ou des rues aux enfants dans chaque quartier;

- de développer une signalétique «Rue réservée aux jeux» dans les rues libérées du trafic;
- d’associer les associations concernées par le développement de cette mesure (maisons de quartier, unités d’action communautaire, conseils d’écoles, clubs d’aînés, associations de quartier, etc.) afin de favoriser des activités partagées dans les rues libérées du trafic.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif souligne le bien-fondé de cette motion qui invite à mettre en place des mesures qui permettent, comme le soulignait le rapport de Pro Juventute, d’offrir des lieux proches des enfants pour jouer. En effet, aujourd’hui, les enfants, qui représentent une population de 32 289 personnes de moins de 18 ans révolus sur le territoire de la commune, doivent plus que jamais pouvoir s’approprier leur environnement, inventer et imaginer leurs propres histoires, développer le relationnel avec l’autre via l’échange et le jeu et ainsi activer leurs cinq sens, loin des tablettes et des écrans. Les enfants ont besoin de pouvoir se construire également hors d’un cadre normé comme cela est le cas à l’école, dans les activités de loisirs au sein de clubs et autres associations ou encore dans le cadre familial. Pouvoir jouer dans la rue permet de sortir de ce cadre et les enfants peuvent ainsi développer d’autres capacités tout aussi importantes pour leur avenir.

Le choix des rues dédiées aux enfants sera réalisé avec les associations évoquées par les motionnaires et les différents services de la Ville en lien avec l’espace public et l’enfance.

Les critères de sélection de ces rues ne sont pas encore définis précisément, mais en première approche, ces rues devront être complémentaires aux rues des écoles, être situées dans des espaces de centralité, pouvant être ombragées, être reliées aux équipements de l’enfance ou des écoles, être éloignées ou protégées des axes à fort trafic automobile, synonyme de pollution et/ou d’insécurité. A noter enfin que pour définir les rues des enfants, une analyse des différentes stratégies communales sera réalisée.

Mais, pour rendre ces rues attrayantes – au-delà de la sécurisation –, il nous faudra proposer des activités ou installer du mobilier urbain qui permettent l’appropriation de l’espace public et des jeux.

A l’heure actuelle, les ludobus, qui se rendent dans les quartiers de la Ville, remplissent ce rôle d’animation autour du jeu. Ces derniers sont des ludothèques itinérantes qui sillonnent les parcs et les préaux des écoles de la ville, principalement de mai à fin septembre, à la rencontre des enfants et des familles.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) travaille tout particulièrement sur la thématique des enfants dans l'espace public. Une réflexion est actuellement menée afin d'améliorer la sécurité des enfants en mettant en place, par exemple, des marches exploratoires (sur un modèle mis en place dans la Ville de Bordeaux). Ainsi, depuis l'automne 2016, la Ville de Genève propose à des groupes d'enfants inscrit-e-s au parascolaire sur le temps de midi de partir à la découverte de leur quartier, guidé-e-s par l'œil averti d'architectes spécialisé-e-s dans la médiation à l'urbanisme et à l'architecture. Redécouvrir son quartier, remarquer des éléments insoupçonnés dans un environnement pourtant connu et traversé quotidiennement, se questionner sur l'espace, le son, les odeurs, acquérir des éléments de connaissance sur ce qui constitue une ville (architecture, patrimoine, espaces publics, etc.), telles sont les perspectives des Marches exploratoires.

En outre, les enfants sont amené-e-s à s'exprimer sur les problématiques qui les touchent, ce qui les dérange, ce qui leur plaît ou ce qui leur plairait. Elles et ils sont ensuite amené-e-s à réfléchir ensemble et à informer les partenaires de quartier des problématiques abordées.

C'est en agissant ainsi que nous permettons de mettre en place un environnement plus adapté et qui réponde aux besoins des enfants.

Le Conseil administratif est donc pleinement en faveur des invites de cette motion et il s'engage à développer cette réflexion en identifiant tout d'abord les rues à fermer, puis en proposant, en concertation avec les enfants, des activités ou du mobilier urbain propice au jeu et à une appropriation de la rue par toutes et tous les enfants, soit en prenant en compte les questions de genre et de handicaps ainsi que la population en général.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Christina Kitsos